



Chemisage d'égout sanitaire – lieux divers

La Ville du Grand Sudbury prévoit installer une chemise de protection dans l'égout sanitaire menant à votre maison ou à votre entreprise.

Ces travaux seront menés par l'entrepreneur de la ville, Sewer Technologies, et auront lieu de juin à octobre 2022. Ce contrat vise de nombreux emplacements.

Les travaux auront lieu du lundi au vendredi.

La réhabilitation sera achevée d'ici novembre 2022.

Veuillez noter que ces dates pourraient changer.

Voici les détails des travaux :

- **La chemise de protection sera installée dans l'égout sanitaire latéral à partir de la canalisation principale de l'égout jusqu'à la limite de la propriété (dans l'emprise municipale).**
- **L'entrepreneur enverra aux propriétaires des terrains visés un avis donnant plus détails sur les travaux et le calendrier des travaux.**
- **L'entrepreneur s'occupera de remettre en état les zones touchées par les travaux.**

Pendant les travaux, il pourrait y avoir de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre pour réduire l'impact pour les résidents et les propriétaires d'entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience tandis que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure de votre voisinage. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs se sont engagés à assurer la sécurité publique et surveilleront les progrès des travaux.

Vous pouvez adresser vos questions sur les travaux de construction à :

Gestionnaire du projet :

Marc Houry

705-674-4455, poste 4446





Marc.Khoury@grandsudbury.ca

Inspecteur de chantier :

Owen Smith

705-677-9198

Owen.Smith@grandsudbury.ca

	<p>Avant le début des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les propriétaires devraient enlever les articles situés sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs. • Les propriétaires devraient rediriger au-dessus du niveau du sol les eaux des descentes de toit ou des pompes de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant. • La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles qui appartiennent à des particuliers et qui se trouvent sur l'emprise municipale.
	<p>Circulation</p> <p>Des plans sont en place pour gérer la circulation dans le secteur pour assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. Vous pourriez connaître certains retards et un accroissement de la circulation sur les rues principales et secondaires avoisinantes.</p>
	<p>Accès aux entrées de cour</p> <p>Si l'entrepreneur devait fermer temporairement des entrées de cour, il ferait parvenir un avis aux propriétés touchées et prévoirait une autre voie d'accès au terrain et d'autres places de stationnement, s'il y a lieu. Les entrées menant aux entreprises et aux établissements publics resteront ouvertes et accessibles en tout temps.</p>
	<p>Accès à la route et au trottoir</p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspectrice ou l'inspecteur de chantier ou avec la ou le gestionnaire du projet de la Ville indiqué sur cet avis.</p>
	<p>Services d'urgence et transport en commun</p> <p>Les véhicules des services de police, d'incendie et de secours paramédicaux auront accès à la rue en tout temps. Les autobus de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705 675-3333 ou visiter le www.grandsudbury.ca/gova/ pour obtenir des renseignements. Si les travaux devaient toucher le circuit d'autobus scolaire, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informerait de tout changement apporté au circuit d'autobus prévu.</p>
	<p>Collecte des déchets</p> <p>La collecte des déchets ménagers, des matières à recycler et des feuilles et des résidus de jardin ne sera pas touchée par les travaux. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété avant 7 h le jour habituel de la collecte. Si les camions de collecte ne peuvent pas atteindre des propriétés dans la zone des travaux, l'entrepreneur sortira les déchets de la zone pour la collecte. Vos contenants à déchets ménagers, à matières à recycler et à matières organiques seront rapportés à votre propriété plus tard dans la journée. Veuillez vous assurer que votre adresse est indiquée sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</p>